

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2022

Numéro interne de l'acte : 25

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

22/09/2022

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADJ OUSSENI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADJ MARI

Chamsidine, M. MADJ OUSSENI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , M. OMAR Yankoub, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , Mme TOUMBOU Mariama

Procuration(s) :

M. SOUMAÏLI Mhamadi donne pouvoir à M. SAID-HALIDI Ambdirahamane

Etai(ent) absent(s) :

M. ANGATAHI Anli , M. ASSANI Mohamed , Mme BOINAIDI Habachia , Mme MATTOIR Moissinga , Mme MATTOIR Abouchia , M. OUSSENI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, M. SOUMAÏLI Mhamadi , M. YBRAHIMA Ybrahima

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BOINA Raim Rifay

Objet : Adoption de la charte de partenariat visant la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations entre la 3CO et les communes membres

Dans le contexte de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), la 3CO a élaboré une charte de partenariat visant la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations entre la 3CO et les communes.

Cette charte a pour objectif de bien clarifier le rôle ainsi que les responsabilités de chacun entre la 3CO et les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- d'adopter la charte afin de pouvoir la mettre en application.
- d'autoriser le maire à signer les document y afférant,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chiconi

Le Maire,

Mohamadi MADJ OUSSENI

